

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 17 février 2025 a adopté le règlement 980 ayant pour objet : décrétant un emprunt de 1 850 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de pavage de rues, de rénovations majeures et de mise aux normes de bâtiments municipaux.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré trente et unième jour de  
mars deux mille vingt-cinq.**



Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 31 mars 2025, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2025.

